

La décharge de Champigny

DOSSIER

YONNE NORD ET GÂTINAIS ■ Les camions, qui vont à la décharge de Champigny, gênent 12 communes voisines

Douze maires réclament une déviation

12 communes demandent une voie de contournement pour relier la D606 à Champigny, afin que les camions de la Coved ne passent plus par chez elles.

Pascal De Souza
pascal.desouza@centrefrance.com

Le Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) doit bientôt rendre son avis au préfet sur le projet d'extension de la décharge de Champigny. Ce qui inquiète douze communes des cantons nord-ouest de l'Yonne, qui voient le dossier avancer, sans que leurs préoccupations soient prises en compte.

Toutes se plaignent des désagréments causés par la décharge : l'odeur, le bruit et surtout le trafic routier. Les camions de la Coved, l'exploitant du centre d'enfouissement, traversent en effet la plupart de ces bourgs, via des routes départementales. Les élus estiment que certaines « ne sont pas appropriées pour un tel trafic et s'avèrent même dangereuses ».

Les camions de la Coved ne peuvent pas passer par Champigny

La Coved ne peut pas faire autrement. « Nous sommes conscients de la gêne, mais nous utilisons des routes autorisées aux camions. A Champigny, les routes communales ne le sont pas », explique



Guillaume Perrein, le directeur d'exploitation des installations de stockage. Les maires concernés réclament donc la création d'une voie de contournement, qui relierait la RD

606 (ex-RN6) à la décharge de Champigny. Elle était prévue dans le projet d'extension initial. Depuis, la municipalité de Champigny et la Coved ont renoncé leur convention. La

première y a gagné en terme de revenus. Les villages voisins y ont perdu leur déviation...

Dépités, les maires ont exposé leur problème au sous-préfet et au préfet. Ils

pensaient voir le bout du tunnel, il y a un mois, quand le député Marie-Louise Fort a initié une réunion en sous-préfecture, avec toutes les parties, notamment la Coved, qui

les évitait jusqu'ici. Leurs espoirs ont été déçus. « Nous sommes ressortis avec le sentiment très frustrant que la Coved régnait en maître sur nos routes. »

« Nous ne sommes fermés à rien, se défend Guillaume Perrein. Nous n'avons pas fermé la porte à une participation à la construction de cette route, mais l'économie d'un projet de proximité comme le nôtre ne nous permet pas d'assumer cette voie complètement. »

Et de renvoyer la balle à Champigny. Cette commune n'était pas représentée à la dernière réunion, au grand dam des élus présents, qui assurent l'avoir invitée. Son maire le réfute. « De toute façon, cela ne me concerne pas. C'est leur problème de nuisance, pas le mien ! », lâche le maire Marie-Françoise Gaujal-Joseph.

« La m... chez les autres »

Voilà qui va faire plaisir à ses homologues, déjà passablement agacés. « Ils ont joué 100 % de leurs intérêts sans s'occuper des autres », déplore Dominique Bourreau, le conseiller général du canton de Pont-sur-Yonne.

« La m... chez les voisins ! », résume Denise Brosseron, le maire de Chaumont, qui pointe le fond du problème : « Qui va payer ? »

Selon un document de la municipalité de Champigny, la voie de contournement devait coûter plus de 500.000 euros. ■

LEURS AUTRES INQUIÉTUDES

■ Les captages d'eau

Les élus regrettent que le dossier de l'enquête publique réalisée en 2008 n'ait pas été actualisé. « De ce fait, ce dossier ne prend pas en compte des études très importantes menées par certaines communes depuis, en particulier, celle concernant le bassin d'alimentation de captage d'eau de Villeblevin, qui démontre que le site d'enfouissement de Champigny alimente le bassin de Villeblevin, pour partie, ainsi que celui de Chaumont », expliquent-ils. ■

■ Les puits

Des habitants de Champigny ont fait part aux élus des communes voisines de leurs inquiétudes concernant des puits de particuliers « alimentés par des courants d'eau qui prennent leur source à 250 mètres du site de Champigny ». « Aucune mention n'a été faite concernant ces sources, ni leur risque de pollution, regrettent les élus dans un communiqué commun. La Coved a dit que des études géologiques ont été faites. Nous les attendons. » ■

■ Les risques sanitaires

Denise Brosseron, le maire de Chaumont, a lu « les 650 pages du dossier de l'enquête publique ». Un paragraphe a particulièrement attiré son attention, sur les risques sanitaires. Surtout sa conclusion : « En raison de l'état actuel des connaissances, l'évaluation des risques biologiques ne sera pas traitée quantitativement dans la présente évaluation des risques sanitaires. » ■

Deux décharges pour un canton



MOBILISÉS. « Nous ne demandons pas la fermeture de la décharge », tient à préciser Dominique Bourreau, le conseiller général du canton de Pont-sur-Yonne, par ailleurs vice-président en charge des déchets de la communauté de communes de Yonne Nord. Pour l'anecdote, les déchets des communes membres de la CCYN (dont Champigny) ne vont pas à Champigny mais à la décharge de La Chapelle-sur-Orreuse.

EN CHIFFRES

12

Le nombre de communes plaignantes : Chaumont, Courtois, Lixy, Nailly, Paron, Saint-Agnan, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Sérotin, Villeblevin, Villemanoche, Villeneuve-la-Guyard et Villederrot.

24.000

La capacité de la décharge, en tonnes de déchets. La Coved veut l'étendre à 60.000. Le commissaire-enquêteur a suggéré 45.000 t.

92

Le nombre de passages quotidiens de poids lourds (46 allers et 46 retours) générés par la décharge. Ce trafic atteindrait 153 passages en cas d'extension du centre d'enfouissement.